

Bientôt des Promeneurs du Net dans tous les départements

Le dispositif des Promeneurs du Net, expérimenté depuis 2012, est en cours de déploiement dans toutes les CAF volontaires.

Inspiré des Nätvandrarne suédois, le concept consiste à assurer une présence éducative sur Internet, en particulier sur les réseaux sociaux. Les professionnels proposent différents niveaux d'intervention auprès des jeunes (échanges électroniques, permanences en ligne, veille et sensibilisation), dans l'objectif de nouer une relation en face à face. « *Faire de la rue numérique un territoire d'intervention rejoint deux des préoccupations de la Cnaf: la prévention de la radicalisation et l'approfondissement de nos politiques en direction de la jeunesse* », souligne **Daniel Lenoir**, son DG.

Actuellement implanté dans quatre CAF (Manche, Cher, Morbihan, Ardèche), le dispositif, doté d'un budget de 0,5 M€, connaît un déploiement accéléré depuis fin 2016. « *70 caisses sont dans les starting-blocks* », annonce **Daniel Lenoir**. Un premier comité de pilotage se réunira le 14 mars, associant la Cnaf, les CAF déjà engagées dans la démarche, la Mutualité sociale agricole ou encore le délégué interministériel à la jeunesse. Cette instance doit actualiser le guide de déploiement en circulation, partager les bonnes pratiques et définir une méthodologie d'évaluation. Mais dans les faits, chaque caisse s'organise à sa manière. Dans le Cher, où une trentaine de promeneurs du Net (professionnels de centres sociaux, maisons des jeunes, foyers de jeunes travailleurs, établissements médico-sociaux) s'activent depuis 2014, la coordination opérationnelle a été confiée à l'Association des clubs et équipes de prévention, avec le soutien de l'État et du conseil départemental. « *Chaque structure partenaire reçoit une aide au démarrage de 2 500 €, destinée à compenser l'engagement des professionnels* », explique **Catherine Guénin**, coordinatrice à la CAF 18. Pour deux heures hebdomadaires d'action, les intervenants bénéficient de quatre jours de formation (pratiques numériques des jeunes, posture du professionnel, aspects juridiques) et de trois séances annuelles d'analyse des pratiques.